

<p>DEPARTEMENT DE VAUCLUSE</p> <p>Commune de MALEMORT DU COMTAT</p>	 <p>RHÔNEVENTOUX</p> <p>Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux 595, chemin de l'hippodrome BP 22 84201 CARPENTRAS Cedex</p>
<p>Région</p>  <p>Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>	 <p>agence de l'eau rhône méditerranée & corse <small>établissement public du ministère de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement durables</small></p>
<p>Affaire – SRV-Malemort-SDA-2016</p>	 <p>Département VAUCLUSE</p>

**Note Complémentaire
au Schéma Directeur d'Assainissement
de MALEMORT DU COMTAT**

Résumé non technique



SOMMAIRE

Le Schéma directeur d'assainissement des eaux usées :	3
Investigations complémentaires : (au diagnostic du système d'assainissement)	3
Programme de travaux:	3
Conclusion :	4

Le Schéma directeur d'assainissement des eaux usées :

La note complémentaire porte essentiellement sur les investigations de terrains n°2 et sur le programme de travaux n°4

Rappel :

L'étude se décompose en 4 grandes parties :

- 1- L'état initial : recueil et analyse des données
- 2- Le diagnostic du système (collecte – desserte – traitement)
- 3- le zonage d'assainissement
- 4- Le programme de travaux

Investigations complémentaires : (au diagnostic du système d'assainissement)

Cette partie présente les investigations complémentaires réalisées sur le système d'assainissement et l'analyse des données collectées ont permis de cibler : **des zones du réseau à investiguer de manières plus pousser.**

- Nous avons réalisé**
 - une campagne de fumigation sur l'ensemble du réseau communal pour identifier les toitures et grilles d'eaux pluviales raccordées au réseau d'assainissement.
- Une campagne d'inspections des réseaux est en cours par robot caméra pour identifier les anomalies structurels du réseau.**

Ces résultats sont analysés et présentés dans la note complémentaire.

Programme de travaux:

Les investigations réalisées sur le réseau d'assainissement de la commune de Malemort nous permettent de définir les actions correctives à réaliser et aussi de les prioriser en fonction du degré de dégradation constaté.

- Le programme de travaux correctif est classé par priorité et hiérarchisé en fonction de la gravité des dysfonctionnements et des besoins de la commune.

Priorité 1 – travaux correctif de non-conformité (élimination des intrusions d'eaux claires parasites nappes, sources, eaux de pluies ...)

Priorité 2 – travaux correctif majeur, réseau présentant des dysfonctionnements d'écoulement et une dégradation structurelle avancée.

Priorité 3 – travaux correctif mineur, réseau présentant de léger dysfonctionnement structurel pouvant se dégrader, réseau à surveiller ou à renouveler dans le cadre d'opération groupée.

➤ Le programme de travaux d'extension de la collecte :

Ce programme de travaux est réalisé en fonction du Plan Local d'Urbanisme, lors des différentes réunions de travail entre le Syndicat la Mairie et les bureaux d'études, il a été identifié différentes zones à raccorder :

- Secteur urbanisé en zone U, actuellement non desservie par un réseau d'assainissement

➤ Le programme de travaux de mise à niveau du traitement des eaux usées :

Deux scénarios sont présentés pour mettre à niveau le traitement des charges hydraulique et polluantes actuelles et futures.

- Réhabilitation en lieu et place
- Création d'une nouvelle unité de traitement sur un ensemble de parcelle présentant moins de contraintes environnementale. La zone la plus favorable est composée des parcelles n° 64-65-68-67 d'une superficie de 2 960 m²

Conclusion :

Au vu de la problématique de mise à niveau du traitement des eaux usées de la station d'épuration de Malemort du Comtat, le Syndicat Rhône Ventoux souhaiterais un classement des parcelles 64-65-68-67 section A en zone réservée.